

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-quatrième session

Rome, 18-20 avril 2005

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA QUATRE-VINGT-QUATRIÈME SESSION

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE	PARAGRAPHES	PAGE
I. INTRODUCTION	1-2	1
II. OUVERTURE DE LA SESSION	3	1
III. DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4-72	1-16
A. Adoption de l'ordre du jour	4	1
B. Rapport de l'Évaluation externe indépendante du FIDA	5-15	1-3
C. Rapport sur la septième reconstitution des ressources du FIDA	16	3
D. Stratégie du FIDA pour le secteur privé: développement et partenariat	17-18	3-4
E. Politique du FIDA en matière d'approches sectorielles du développement agricole et rural	19-23	4-5
F. Rapports du Comité de l'évaluation	24-25	5
G. Exposé des options et stratégies d'intervention pour la République d'Albanie	26	5
H. Ressources disponibles pour engagement	27	5
I. Propositions de projet/programme présentées au Conseil d'administration pour examen	28-52	5-11
J. Propositions de don présentées au Conseil d'administration pour examen	53-57	12-13
K. Activités prévues au titre des projets	58	13
L. Questions financières	59-66	13-15
M. Rapport sur la performance du portefeuille d'activités	67-69	15
N. Rapport de situation sur le Programme pilote relatif à la présence du FIDA sur le terrain	70	15
O. Questions diverses	71-72	15-16
 ANNEXES		
I. Liste des participants à la quatre-vingt-quatrième session du Conseil d'administration		17-23
II. Liste des documents soumis au Conseil d'administration à sa quatre-vingt-quatrième session		24-27
III. Ordre du jour		28-30

PROCÈS-VERBAL DE LA QUATRE-VINGT-QUATRIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. INTRODUCTION

1. La quatre-vingt-quatrième session du Conseil d'administration s'est tenue à Rome du 18 au 20 avril 2004. La liste des participants figure à l'annexe I.
2. Le Conseil d'administration était saisi des documents énumérés à l'annexe II.

II. OUVERTURE DE LA SESSION

3. En sa qualité de président de la réunion, le Président du FIDA, M. Lennart Båge, ouvre la quatre-vingt-quatrième session du Conseil d'administration.

III. DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)

4. Le Conseil d'administration examine l'ordre du jour provisoire (document EB 2005/84/R.1) et, à l'issue des débats, adopte l'ordre du jour qui figure dans le document EB 2005/84/R.1/Rev.1. L'ordre du jour est reproduit à l'annexe III.

B. Rapport de l'Évaluation externe indépendante du FIDA (point 3 de l'ordre du jour)

5. Le rapport de l'Évaluation externe indépendante (EEI) du FIDA (document EB 2005/84/R.2), présenté par le Directeur du Bureau de l'évaluation (OE), est tout d'abord examiné lors d'une réunion informelle avec les membres de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA. La présentation de chacune des quatre parties du rapport est suivie d'une période de questions et réponses. À la reprise de sa session, le Conseil examine le projet de rapport final et les Administrateurs font part à l'équipe chargée de l'Évaluation externe – ITAD Ltd. – comme à la Direction de leurs observations sur la teneur du rapport ainsi que sur les mesures prises pour y donner suite.

6. Le Directeur du Bureau de l'évaluation décrit la procédure suivie en mettant l'accent sur sa spécificité et précise en conclusion qu'elle est l'une des premières de cette nature à être réalisée par des organisations multilatérales de développement. Il explique également comment les mesures de gouvernance définies par le Conseil ont été appliquées et indique que ces mesures complexes ont donné des résultats remarquables. Il ajoute que l'équipe d'évaluation a mené à bien une tâche considérable, dans les délais impartis et le budget approuvé par le Conseil, remercie la Direction et le personnel du FIDA de leur coopération tout au long de l'évaluation ainsi que le comité de pilotage et les deux conseillers indépendants de haut niveau du Bureau de l'évaluation pour leur contribution à diverses phases de l'évaluation.

7. La Présidente du comité de pilotage, Mme Françoise Mailhot, dit que l'évaluation a été détaillée et rigoureuse, et qu'elle repose sur une méthodologie appropriée et de nombreuses consultations. Elle rappelle que le Conseil n'avait attribué qu'un rôle consultatif au comité de pilotage qui, en conséquence, n'a pas à approuver les conclusions de l'équipe d'évaluation. Elle appelle l'attention sur le fait que le comité de pilotage est composé d'évaluateurs ainsi que d'autres experts du développement, y compris des Administrateurs du FIDA, et que plusieurs États membres ont participé à ses délibérations en tant qu'observateurs à différentes étapes. En conclusion, elle se félicite que l'évaluation ait été externe et indépendante. Le projet de rapport final, parfaitement conforme au mandat, repose clairement sur des faits et est de haute qualité.

8. Les deux conseillers indépendants de haut niveau, le professeur M. S. Swaminathan et M. R. Picciotto, font part de leurs observations sur l'évaluation et examinent certaines de ses conséquences pour le Fonds. Ils se félicitent de la transparence de la procédure suivie ainsi que de la très large participation des parties prenantes, ce qui a renforcé au FIDA le sentiment d'appropriation de l'EEI. Le rapport est exhaustif, ses analyses sont de manière générale saines et reposent sur des faits, et ses recommandations contribueront au processus de renouveau du FIDA. Ils appellent l'attention sur un certain nombre de tendances et de préoccupations qui existent au niveau mondial et qui ont une incidence sur le Fonds, notamment la féminisation de l'agriculture et la pauvreté rurale, les problèmes auxquels doivent faire face les pauvres dans les États fragiles, et les obstacles à surmonter pour accroître la productivité agricole ainsi que les capacités des pauvres ruraux. Ils appellent également l'attention sur les défis auxquels doit faire face le FIDA dans un environnement mondial en évolution et réaffirment l'importance de son rôle dans ce contexte.

9. Les représentants de l'équipe d'évaluation d'ITAD Ltd. présentent les grandes lignes du projet de rapport final, ainsi que la méthodologie utilisée et décrivent en détail ses conclusions et recommandations.

10. Le Président du FIDA donne les grandes lignes de la réponse de la Direction au contenu de l'évaluation et appelle l'attention sur le haut degré de cohérence entre les recommandations de l'évaluation et les mesures déjà adoptées ou prévues. Le FIDA souscrit aux idées directrices du projet de rapport final, y compris ses recommandations et conclusions. À cet égard, le Président commente les éléments primordiaux définis par la Direction pour y donner suite, à savoir: i) préciser le rôle et l'orientation du FIDA; ii) élaborer un nouveau modèle opérationnel; iii) renforcer la gestion des savoirs et tirer davantage parti de compétences d'autres institutions; iv) renforcer la culture du résultat et de la performance; v) renforcer le pilotage des initiatives destinées à accroître l'efficacité des actions de développement; et vi) gérer le changement. Le Président ajoute que, dans le prolongement de la réponse de la Direction, un plan d'action plus détaillé, précisant les nouvelles orientations et la nature des ressources nécessaires, ainsi que les responsabilités, les calendriers et les indicateurs de résultats sera présenté au Conseil d'administration en septembre 2005. Il invite le Conseil à faire part de ses observations et conseils afin que l'approche adoptée soit coordonnée avec le processus de reconstitution des ressources. Présentant un exemple particulièrement important des modifications en cours, le Directeur des ressources humaines décrit les éléments clés de la politique du FIDA en la matière et précise comment ils seront appliqués. Le Président observe toutefois que la Direction du FIDA n'a pas approuvé la suggestion tendant à nommer un directeur chargé de gérer la mise en œuvre des changements nécessaires, pas plus qu'il n'a approuvé la recommandation tendant à ce que la plupart des dons et des prêts soient approuvés par le Président du FIDA sans intervention du Conseil d'administration.

11. Le Conseil accueille avec satisfaction le projet de rapport final et félicite le Directeur du Bureau de l'évaluation d'avoir supervisé l'EEI dans les délais et le budget imposés, et conformément au mandat et aux dispositions générales fixés par le Conseil. Il félicite également l'ITAD pour son rapport, qu'il juge extrêmement utile et de haute qualité. Il se félicite en outre de la réponse apportée par la Direction au rapport, et qui constitue le cadre général d'un plan d'action qui sera présenté pour examen au Conseil à sa session de septembre 2005

12. Le Conseil convient que l'EEI est la première de ce type et qu'elle se distingue des évaluations réalisées par d'autres organisations multilatérales. Elle concerne non seulement l'impact et les résultats, mais également les principales procédures et politiques qui contribuent de manière significative à l'efficacité de l'action du FIDA en faveur du développement. Son mode d'organisation était certes complexe, mais a permis une participation considérable aux différentes phases de la procédure. L'EEI était ouverte et transparente et, en dépit de sa complexité, a donné des résultats remarquables et pourrait servir d'exemple pour d'autres évaluations similaires.

13. Le Conseil d'administration considère le rapport de l'évaluation à la fois détaillé et rigoureux. Il présente dans un langage direct des conclusions concrètes et des recommandations pragmatiques et réalistes concernant la voie à suivre. Il considère toutefois que l'équipe d'évaluation n'a pas justifié de manière convaincante la recommandation de charger "une personne relevant uniquement du Président et dotée de vastes pouvoirs exécutifs de fixer des objectifs de performance et de mener à bien le changement pour revitaliser le Fonds". En outre, le Conseil d'administration suggère que le rapport final de l'EEI mentionne le rôle de suivi et de conseil qui lui revient auprès de la direction du FIDA à l'égard des changements que le Fonds devra mettre en œuvre en réponse à l'EEI. Le Conseil estime également qu'il serait utile que le rapport final donne une indication réaliste du rythme des changements proposés. Enfin, le Conseil demande que le rapport final de l'EEI apporte des éclaircissements concernant les différentes conceptions du ciblage qui coexistent au Fonds, et de leur incidence sur la manière dont le FIDA aborde cette question.

14. Le Conseil reconnaît qu'il faut apporter dès que possible une réponse aux préoccupations ci-après, sur lesquelles l'équipe d'évaluation a mis l'accent: préciser le créneau et le rôle du FIDA; adopter un nouveau modèle opérationnel; faire en sorte que les Exposés des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP) proposent véritablement des orientations stratégiques et un cadre général pour l'ensemble des activités du FIDA dans un pays donné, au lieu de servir simplement de moyen de justifier une série d'interventions dans le cadre de projets; gérer le changement; mettre en œuvre une politique en matière de ressources humaines; régler la question de la présence sur le terrain et du renforcement de la supervision des projets et des programmes dans le contexte de l'évolution du modèle opérationnel; assurer la qualité des opérations dans une culture d'apprentissage; engager un dialogue sur les politiques en faveur des pauvres; rechercher et développer des solutions novatrices en vue de réduire la pauvreté rurale; constituer des partenariats utiles; préciser l'approche suivie par le FIDA pour cibler son action; renforcer l'impact et la durabilité des mesures; et renforcer le rôle du Conseil d'administration pour ce qui est d'évaluer l'efficacité de l'action du FIDA en faveur du développement.

15. Le projet de rapport final sera révisé par ITAD Ltd. afin de tenir compte des observations du Conseil, conformément à la pratique établie et, en particulier, avec les dispositions de la politique du FIDA en matière d'évaluation. Les passages pertinents du procès-verbal du débat du Conseil d'administration figureront dans le rapport final de l'évaluation, qui sera diffusé et publié comme indiqué dans le document EB 2005/84/R.2.

**C. Rapport sur la septième reconstitution des ressources du FIDA
(point 4 de l'ordre du jour)**

16. Le Conseil d'administration examine le rapport de la session d'organisation de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA (document EB 2005/84/R.3), qui précise le calendrier et le plan de travail proposés lors de la réunion du 18 février 2005.

**D. Stratégie du FIDA pour le secteur privé: développement et partenariat
(point 5 de l'ordre du jour)**

17. Le Conseil d'administration examine le document présentant la stratégie du FIDA relative au secteur privé: développement et partenariat (document EB 2005/84/R.4) et félicite la Direction de lui avoir présenté, par rapport à la version de septembre 2004, un document plus clair, axé sur les changements et concret. Il contient notamment, comme l'avait demandé le Conseil, un cadre de résultats permettant de suivre et d'évaluer les activités prévues. Tout en approuvant de manière générale la stratégie proposée, les Administrateurs formulent diverses observations et suggestions quant à la façon dont ce cadre de résultats pourrait être encore renforcé, notamment en y faisant figurer les indicateurs du système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI).

18. Reconnaissant que le cadre évoluera, le Conseil approuve la stratégie avec les modifications apportées audit cadre, telles qu'elles figurent dans le document EB 2005/84/C.R.P.1, et qui seront reprises dans le document final publié sous la cote EB 2005/84/R.4/Rev.1. Il convient par ailleurs que le rapport de l'année prochaine sur la performance du portefeuille contiendra une section consacrée aux progrès réalisés en ce qui concerne la stratégie pour le secteur privé, un cadre de résultats révisé incorporant des indicateurs plus précis et les valeurs de référence pour la première année de la mise en œuvre de cette stratégie, ainsi que les objectifs atteints au cours de cette première année. Les rapports ultérieurs continueront de faire le point sur la mise en œuvre de la stratégie. Le Conseil convient également que le Bureau de l'évaluation devra entreprendre une évaluation de la stratégie à la fin de 2008.

E. Politique du FIDA en matière d'approches sectorielles du développement agricole et rural (point 6 de l'ordre du jour)

19. Le Conseil d'administration examine la politique du FIDA en matière d'approches sectorielles dans le domaine du développement agricole et rural (document EB 2005/84/R.5). Au cours du débat, il est confirmé que les ressources du Fonds seront consacrées à des *programmes* (plutôt qu'à des approches) sectoriels, c'est-à-dire à des initiatives concrètes destinées à promouvoir un programme de réformes reposant sur un dialogue en matière d'investissements et de politiques, finançant un ensemble de projets et mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté rurale. Ces programmes sont jugés parfaitement compatibles avec le mandat du Fonds et ne constituent pas véritablement de réorientation de son action. Ils ont des buts, des objectifs, des produits, des activités pour lesquels sont définis des dépenses et un budget, un cadre de suivi précis, des indicateurs, des cibles et des repères. En appuyant ainsi des programmes sectoriels, le FIDA saura avec précision à quoi les ressources apportées contribuent, et les activités financées seront exactement les mêmes que celles qu'il appuie dans le cadre de ses projets traditionnels, avec des buts et des objectifs similaires.

20. Cette politique *ne permet pas* au FIDA d'apporter un appui général ou budgétaire à ses États membres. Le Fonds ne souhaite pas utiliser ses ressources à cet effet car il ne dispose pas d'avantages comparatifs. Ses ressources seront soit mises en commun avec celles d'autres financeurs – au niveau du programme dans son ensemble ou d'un projet sous-sectoriel faisant partie de ce programme –, soit fournies dans le cadre de mécanismes traditionnels de financement, en commun ou de façon indépendante. Cela est d'autant plus important compte tenu de l'engagement du FIDA en faveur de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, appuyée par l'ensemble des membres du Conseil d'administration. Toutefois, le FIDA n'apportera ses ressources dans le cadre d'un mécanisme de mise en commun qu'à la condition que la Banque mondiale approuve les dispositions fiduciaires mises en place pour le programme. Concrètement, cela signifie que la Banque mondiale soit participera au mécanisme, soit apportera un soutien budgétaire au gouvernement dans un autre cadre que celui du programme.

21. Le compte commun pour le programme sectoriel (avec ses activités définies et convenues, et ses cadres budgétaires et de surveillance) auquel le FIDA contribuera sera alimenté par le gouvernement, notamment par le Ministère des finances (y compris au moyen de fonds reçus pour l'appui budgétaire) et par ses partenaires du développement. Une fois sur le compte, les ressources du FIDA et des autres bailleurs de fonds ne serviront qu'à financer les activités et dépenses approuvées du programme, comme décrit ci-dessus, à l'exclusion de tout type de soutien budgétaire.

22. Le Conseil note également que le système de gestion des résultats et de l'impact est en cours de modification pour tenir compte du financement par le FIDA de programmes sectoriels. L'évaluation prévue en 2008 est confirmée.

23. Le Conseil d'administration approuve la politique du FIDA en matière d'approches sectorielles du développement agricole et rural une fois précisé que le Fonds ne participerait pas à des mesures de soutien budgétaire sectoriel. Cette précision figurera au procès-verbal de la session et dans le document EB 2005/84/R.5/Rev.1 avant d'être diffusée sur le site web. Cela étant acquis, la représentante des États-Unis d'Amérique, qui s'était abstenue, appuie la politique proposée.

F. Rapports du Comité de l'évaluation (point 7 de l'ordre du jour)

a) Rapport du Président du Comité de l'évaluation sur la trente-huitième session du Comité

24. Le Président du Comité de l'évaluation présente au Conseil d'administration le rapport sur la trente-huitième session du Comité (document EB 2005/84/R.6) lors de laquelle celui-ci a évalué le programme de pays de la Bolivie, l'évaluation thématique de la performance et de l'impact du FIDA dans un contexte de décentralisation: l'expérience de l'Éthiopie, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie; et examiné le calendrier et l'ordre du jour de ses sessions pour 2005.

b) Rapport du Président du Comité de l'évaluation sur la trente-neuvième session du Comité

25. Le Président du Comité a également présenté au Conseil d'administration le rapport sur la trente-neuvième session (EB 2005/84/R.7) lors de laquelle, conformément à son nouveau mandat, il a examiné le rapport sur la performance du portefeuille soumis à la présente session du Conseil et les remarques formulées par OE concernant ledit rapport, ainsi que l'Évaluation du programme de pays de l'Égypte. Le Président du Comité fait également rapport sur sa participation à l'atelier régional sur les résultats de l'évaluation thématique de la décentralisation, tenu en Ouganda en mars 2005, dont l'organisation a été remarquable.

G. Exposé des options et stratégies d'intervention pour la République d'Albanie (point 8 de l'ordre du jour)

26. Le Conseil d'administration examine l'exposé des options et stratégies d'intervention (COSOP) pour l'Albanie (document EB 2005/84/R.8). Les Administrateurs observent que le document, y compris le cadre logique, fournit une analyse solide de la situation actuelle et de la nature future des investissements du FIDA, mais formulent un certain nombre d'observations concernant les conséquences du système d'allocation fondé sur la performance, les initiatives menées en collaboration et financées par d'autres donateurs ainsi que l'importance de l'accès au marché. Ces observations seront prises en compte lors de l'évolution future du COSOP.

H. Ressources disponibles pour engagement (point 9 de l'ordre du jour)

27. Le Conseil d'administration examine les documents soumis concernant les ressources disponibles pour engagement (document EB 2005/84/R.9 et additif). Le montant net des flux de janvier à mars 2005 étant estimé à 89,5 millions de USD et le montant total nécessaire au titre des propositions de prêt et de don soumis à la présente session s'élevant à environ à 184,0 millions de USD, le Conseil approuve le recours au pouvoir d'engagement anticipé (PEA) à concurrence de 94,5 millions de USD. En conséquence, le montant du PEA reporté s'élève à 231,3 millions de USD.

I. Propositions de projet/programme présentées au Conseil d'administration pour examen (point 10 de l'ordre du jour)

28. Le Conseil d'administration examine les propositions de projet/programme ci-après. Il observe que, comme convenu à sa session de décembre 2004, un certain nombre de projets approuvés à la présente session sortent du cadre du système d'allocation fondé sur la performance. Il observe

également que les propositions qui seront soumises au Conseil à ses prochaines sessions seront conformes au système d'allocation fondé sur la performance, y compris la période de trois ans fixée pour la reconstitution des ressources, à l'exception toutefois des petits États pour lesquels un projet d'un montant de 6 millions de USD est considéré comme le minimum.

29. En outre, lors de la discussion consacrée aux composantes des prêts et des dons, le Conseil convient que les documents qui lui seront soumis à l'avenir comporteront également un cadre logique pour les dons.

a) **Afrique de l'Ouest et du Centre**

i) *Tchad: projet de développement rural du Batha*

30. Le Conseil d'administration étudie la proposition de projet contenue dans le document EB 2005/84/R.10 et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Tchad un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à huit millions quatre cent mille droits de tirage spéciaux (8 400 000 DTS) venant à échéance le 15 février 2045 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds accordera à la République du Tchad un don en diverses monnaies d'un montant équivalant à deux cent soixante-dix mille droits de tirage spéciaux (270 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

ii) *Mali: programme d'investissement et de développement rural des régions du Nord Mali*

31. Le Conseil d'administration étudie la proposition de programme contenue dans le document EB 2005/84/R.11 ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Mali un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions cinq cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (9 550 000 DTS) venant à échéance le 15 novembre 2044 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds accordera à la République du Mali un don en diverses monnaies d'un montant équivalant à cinq cent trente mille droits de tirage spéciaux (530 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

iii) *Sénégal: projet de promotion de l'entreprenariat rural – Phase II*

32. Le Conseil d'administration étudie la proposition de projet contenue dans le document EB 2005/84/R.12 ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Sénégal un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à huit millions sept cent mille droits de tirage spéciaux (8 700 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} octobre 2045 ou avant cette date et assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

b) **Asie et Pacifique**

i) *Bhoutan: programme de promotion de l'agriculture, de la commercialisation et des entreprises*

33. Le Conseil d'administration étudie la proposition de programme contenue dans le document EB 2005/84/R.13 ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds fera au Royaume du Bhoutan un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions deux cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (9 250 000 DTS) venant à échéance le 15 avril 2045 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds accordera au Royaume du Bhoutan un don en diverses monnaies d'un montant équivalant à soixante-dix mille droits de tirage spéciaux (70 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

ii) *République démocratique populaire lao: programme d'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales dans les provinces d'Attapeu et de Sayabouri*

34. Le Conseil d'administration étudie la proposition de programme contenue dans le document EB 2005/84/R.14 ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République démocratique populaire lao un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à onze millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (11 300 000 DTS) venant à échéance le 15 avril 2045 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds accordera à la République démocratique populaire lao un don en diverses monnaies d'un montant équivalant à quatre cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (450 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

iii) *Philippines: programme de promotion de la microentreprise rurale*

35. Le Conseil d'administration étudie la proposition de programme contenue dans le document EB 2005/84/R.15 ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République des Philippines un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à quatorze millions cinquante mille droits de tirage spéciaux (14 050 000 DTS) venant à échéance le 15 avril 2045 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds accordera à la République des Philippines un don en diverses monnaies d'un montant équivalant à trois cent quarante mille droits de tirage spéciaux (340 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

36. Le Conseil d'administration approuve la proposition d'assistance financière pour les Philippines, pour laquelle les négociations n'ont pas été officiellement achevées avant qu'il ne l'examine, sous réserve qu'au cas où des modifications importantes seraient apportées aux modalités présentées à cette session avant la signature de l'accord de financement, elle serait présentée de nouveau lors d'une session ultérieure.

iv) Initiatives lancées par le FIDA dans la région Asie et Pacifique à la suite du tsunami

37. Le Conseil d'administration prend note du document EB 2005/84/INF.4 qui contient des informations sur la mise en œuvre du plan d'action du FIDA à la suite du tsunami dans la région de l'Asie et du Pacifique.

38. Le Conseil d'administration approuve la recommandation tendant à ce que 50% des sommes destinées à financer les propositions présentées dans le cadre de l'initiative post-tsunami du FIDA – soit environ 34 millions de USD – soient exclues de l'allocation du pays considéré au titre du système d'allocation fondé sur la performance et viennent s'ajouter au programme de travail pour 2005. Il note également que le FIDA s'efforcera dans la mesure du possible de mobiliser un financement extérieur pour les 50% restants et en tiendra le Conseil informé. Il note en outre qu'au cas où la totalité des ressources ne seraient pas mobilisées, il serait prié d'approuver le financement nécessaire au titre du programme de travail pour 2006.

a) Inde: programme post-tsunami de promotion de moyens de subsistance durables pour les communautés côtières du Tamil Nadu

39. Le Conseil d'administration étudie la proposition de programme contenue dans le document EB 2005/84/R.16 ainsi que son additif, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République de l'Inde un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions neuf cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (9 950 000 DTS) venant à échéance le 15 avril 2045 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

40. Le Conseil d'administration approuve la proposition de prêt pour l'Inde, pour laquelle il n'y a pas eu de négociations avant l'examen de la proposition par le Conseil, sous réserve qu'il soit tenu informé, lors d'une prochaine session, des résultats des négociations.

- b) *Indonésie: Mémoire du Président: Initiative lancée par le FIDA à la suite du tsunami: Modification de la couverture, de la portée, des dispositions relatives à l'exécution et des conditions de prêt pour la phase III du P4K – Pembinaan Peningkatan Pendapatan Petani Kecil (projet générateur de revenus pour les agriculteurs marginaux et les paysans sans terre) (prêt n° 458-ID)*

41. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2005/84/R.17 et approuve "la modification de la portée des travaux, de la couverture géographique et des dispositions relatives à l'exécution" du projet. Il approuve en outre "la modification des conditions de financement, qui deviendront particulièrement favorables au lieu d'intermédiaires", conformément à la résolution ci-après:

"DÉCIDE: Que le Fonds amendera les modalités et conditions régissant la partie non amortie du prêt n° 458-ID, pour un montant équivalant à quinze millions deux cent huit mille trois cent trente droits de tirage spéciaux (15 208 330 DTS) venant à échéance le 15 novembre 2037 ou avant cette date. À compter de la date de l'approbation du Conseil d'administration, ce prêt en diverses monnaies, consenti à la République d'Indonésie pour le financement de la troisième phase du projet P4K, sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Mémoire du Président."

- c) *Indonésie: programme de redressement de la province d'Aceh*

42. Le Conseil prend note des informations contenues dans le document EB 2005/84/R.18, concernant le programme de redressement de la province d'Aceh formulé par le FIDA, le Ministère indonésien de l'agriculture, le Gouvernement provincial de Nanggroe Aceh Darussalam et les communautés touchées par le tsunami, qui sera financé par un don pour lequel des ressources externes seront mobilisées.

- d) *Maldives: programme post-tsunami de relèvement des pêches et de l'agriculture*

43. Le Conseil d'administration étudie la proposition de programme contenue dans le document EB 2005/84/R.19 et son additif, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République des Maldives un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à un million quatre cent mille droits de tirage spéciaux (1 400 000 DTS) venant à échéance le 15 avril 2045 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds accordera à la République des Maldives un don en diverses monnaies d'un montant équivalant à cent quarante mille droits de tirage spéciaux (140 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

44. Le Conseil d'administration approuve la proposition d'assistance financière pour les Maldives, pour laquelle les négociations ne sont pas intervenues avant l'examen par le Conseil, à condition qu'il soit tenu informé, à une prochaine session, des résultats de ces négociations.

e) *Sri Lanka: programme post-tsunami de remise en état et de gestion des ressources dans les zones côtières*

45. Le Conseil d'administration étudie la proposition de programme contenue dans le document EB 2005/84/R.20 et son additif, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République socialiste démocratique de Sri Lanka un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions quatre cent mille droits de tirage spéciaux (9 400 000 DTS) venant à échéance le 15 avril 2045 ou avant cette date. Le prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

46. Le Conseil d'administration approuve la proposition de prêt pour Sri Lanka, pour laquelle les négociations ne sont pas intervenues avant son examen par le Conseil, sous réserve qu'il soit tenu informé, lors d'une prochaine session, du résultat des négociations.

f) *Sri Lanka: programme post-tsunami de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance*

47. Le Conseil d'administration étudie la proposition de programme contenue dans le document EB 2005/84/R.21 et son additif, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République socialiste démocratique de Sri Lanka un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à un million cinq cent soixante mille droits de tirage spéciaux (1 560 000 DTS) venant à échéance le 15 avril 2045 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

48. Le Conseil d'administration approuve la proposition de prêt pour Sri Lanka, pour laquelle les négociations ne sont pas intervenues avant son examen par le Conseil, sous réserve qu'il soit tenu informé, lors d'une prochaine session, du résultat de ces négociations.

c) **Amérique latine et Caraïbes**

i) *El Salvador: projet de développement rural et de modernisation pour la région Est*

49. Le Conseil d'administration étudie la proposition de projet contenue dans le document EB 2005/84/R.23 ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République d'El Salvador un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions neuf cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (9 950 000 DTS) venant à échéance le 15 mai 2023 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt annuel de référence déterminé par le Fonds chaque année, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds accordera à la République d'El Salvador un don en diverses monnaies d'un montant équivalant à six cent soixante-dix mille droits de tirage spéciaux (670 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

- ii) *Paraguay: projet d'autonomisation des organisations de ruraux pauvres et d'harmonisation des investissements (Paraguay rural)*

50. Le Conseil d'administration étudie la proposition de projet contenue dans le document EB 2005/84/R.24 ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Paraguay un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à sept millions huit cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (7 850 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2044 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

d) **Proche-Orient et Afrique du Nord**

- i) *Géorgie: projet de développement rural*

51. Le Conseil d'administration étudie la proposition de projet contenue dans le document EB 2005/84/R.25 ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds fera à la Géorgie un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à six millions cinquante mille droits de tirage spéciaux (6 050 000 DTS) venant à échéance le 15 février 2045 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds accordera à la Géorgie un don en diverses monnaies d'un montant équivalant à cinq cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (550 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

- ii) *Yémen: projet pilote d'infrastructure rurale à assise communautaire pour les hauts plateaux*

52. Le Conseil d'administration étudie la proposition de projet contenue dans le document EB 2005/84/R.26 ainsi que son supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Yémen un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à cinq millions neuf cent mille droits de tirage spéciaux (5 900 000 DTS) venant à échéance le 15 octobre 2015 ou avant cette date. Le prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds accordera un don à la République du Yémen en diverses monnaies d'un montant équivalant à deux cent soixante-dix mille droits de tirage spéciaux (270 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

J. Propositions de don présentées au Conseil d'administration pour examen (point 11 de l'ordre du jour)

53. Le Conseil d'administration étudie les propositions de don suivantes:

Dons au titre du guichet mondial/régional

a) Centre international bénéficiant du soutien du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI)

54. Le Conseil d'administration étudie la proposition de don contenue dans le document EB 2005/84/R.27, et approuve le don en adoptant la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme d'amélioration de la gestion des ressources en eau dans la région du Mékong, accordera un don ne dépassant pas neuf cent mille dollars des États-Unis (900 000 USD) à l'Institut international de gestion des ressources en eau régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

b) Centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI

55. Le Conseil d'administration étudie les propositions de don contenues dans le document EB 2005/84/R.28, et approuve les quatre dons en adoptant les résolutions suivantes:

"DÉCIDE: Que le Fonds accordera au Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD) un don d'un montant de un million deux cent mille dollars des États-Unis (1 200 000 USD) au maximum pour financer en partie le programme visant à assurer des moyens de subsistance dans les hautes terres et zones montagneuses himalayennes de l'Hindu Kush – Phase II. Ce don sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds accordera au Réseau international sur le bambou et le rotin (INBAR) un don d'un montant de un million cinq cent mille dollars des États-Unis (1 500 000 USD) au maximum pour financer en partie le programme de développement des activités rémunératrices des petits producteurs de bambou et de rotin. Ce don sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds fera à TechnoServe un don d'un montant de un million cinq cent mille dollars des États-Unis (1 500 000 USD) au maximum pour financer en partie le programme de développement en faveur des pauvres d'une industrie compétitive de la noix de cajou en Afrique de l'Est. Ce don sera régi par toutes autres modalités et conditions

conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds fera à la Fondation rurale de l'Afrique de l'Ouest (FRAO) un don d'un montant de un million cinq cent mille dollars des États-Unis (1 500 000 USD) au maximum pour financer le programme de renforcement des capacités de gestion pour les projets financés par le FIDA en Afrique de l'Ouest et du Centre. Ce don sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

c) Deuxième phase du programme visant à renforcer la sécurité d'accès des ruraux pauvres à la terre et aux services d'appui corrélés

56. Le Conseil d'administration étudie les informations contenues dans le document EB 2005/84/R.29, et approuve le don d'assistance technique en adoptant la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds, en vue de financer la deuxième phase du programme visant à renforcer la sécurité d'accès des ruraux pauvres à la terre et aux services d'appui corrélés pour la deuxième année d'une période de deux ans prenant fin en décembre 2006, accordera à la Coalition internationale pour l'accès à la terre un don ne dépassant pas neuf cent soixante-cinq mille dollars des États-Unis (965 000 USD) régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

57. Le représentant des États-Unis s'abstient lors de l'approbation de la proposition de don en faveur de la Coalition internationale pour l'accès à la terre.

K. Activités prévues au titre des projets (point 12 de l'ordre du jour)

58. Le Conseil d'administration examine le document sur les activités prévues au titre des projets en 2005 et 2006 (document EB 2005/84/R.30) et prend note des renseignements qu'il apporte sur les projets et les programmes en réserve, ainsi que sur les exposés des options et stratégies d'intervention par pays et les exposés des options et stratégies d'intervention par sous-région devant être soumis aux prochaines sessions du Conseil.

L. Questions financières (point 13 de l'ordre du jour)

a) Rapport sur l'état des contributions à la sixième reconstitution des ressources du FIDA

59. Le Conseil d'administration examine l'état des contributions à la sixième reconstitution des ressources du FIDA (document EB 2005/84/R.31) et prend connaissance des dernières informations communiquées oralement. Il note que le montant total des annonces de contribution, y compris les contributions complémentaires, s'élève à 508,4 millions de USD, soit près de 91% des 560 millions de USD fixés comme objectif. Les instruments de contribution déposés et les versements non assortis d'instruments de contribution représentent 443,1 millions de USD, soit 87,2% des annonces. Les États membres qui n'ont pas encore annoncé leurs contributions à la sixième reconstitution sont exhortés à le faire rapidement, et ceux qui n'ont pas encore déposé leurs instruments de contribution ou effectué leurs versements sont invités à prendre les mesures nécessaires dès que possible.

b) **Portefeuille de placements du FIDA**

i) **Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour 2004**

60. Le Conseil d'administration examine le rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour 2004 (document EB 2005/84/R.32). Les Administrateurs notent avec satisfaction que le revenu global des placements en 2004 s'est élevé à 109 millions de USD, soit un taux de rendement net de 4,54% alors que l'objectif fixé était de 3,5%.

ii) **Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le premier trimestre de 2005**

61. Le Conseil d'administration examine le rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le premier trimestre de 2005 (document EB 2005/84/R.33) et note que le revenu global s'est élevé à 10 millions de USD.

62. Le Conseil note également que, conformément aux décisions adoptées en 2004 sur la base des résultats de l'examen du cadre de gestion du bilan du FIDA et d'autres analyses, le portefeuille d'actions restant et une partie des obligations d'État ont été vendus le 1^{er} mars 2005. Le produit de cette vente, soit environ 414 millions de USD, a été consacré à l'achat d'obligations de haute qualité qui seront détenues jusqu'à échéance. Le Conseil d'administration accueille avec une vive satisfaction la réduction des risques qui en résulte.

c) **Rapport de situation sur les arriérés au titre du remboursement du principal et du règlement des intérêts et commissions de service**

63. Le Conseil d'administration note que le rapport (document EB 2005/84/R.34) fait apparaître une augmentation globale de 7 millions de USD des arriérés à la fin de 2004. Il note par ailleurs que 84% de ces arriérés sont imputables à huit pays pour lesquels il n'a pas été possible jusqu'à présent d'élaborer de plans de règlement. Les Administrateurs se félicitent d'apprendre qu'au cours des derniers mois plusieurs emprunteurs ont effectué des paiements au titre des arriérés de commissions de service, et que d'autres ont cherché à rembourser par anticipation l'encours de leurs prêts, ce qui aura un impact positif sur les rentrées du Fonds en 2005. Tout en prenant acte des efforts de la Direction pour régler le problème des arriérés, les Administrateurs demandent à nouveau que des efforts plus importants soient faits.

d) **Besoins de financement au titre du vingt-sixième tirage sur les contributions des États membres en 2005**

64. Le Conseil examine les besoins de financement au titre du vingt-sixième tirage sur les contributions des membres en 2005 (document EB 2005/84/R.35) et approuve le tirage de 35% des contributions au titre de la sixième reconstitution en mai 2005 de façon à couvrir les décaissements au titre des prêts et des dons en 2005, ou conformément aux accords éventuels avec des États membres. Il autorise également l'utilisation des liquidités pour financer les décaissements non couverts par le tirage.

e) **Rapport du Comité d'audit**

65. Le Président du Comité d'audit présente le rapport sur la récente réunion du Comité (document EB 2005/84/R.36), au cours de laquelle celui-ci: a examiné les états financiers vérifiés du FIDA pour 2004 et recommandé que le Conseil les approuve; a recommandé la reconduction du Commissaire aux comptes; et examiné la question de la prévention et de la répression de la fraude et de la corruption dans le cadre des activités et des opérations du FIDA, question pour laquelle une politique générale sera présentée au Conseil en septembre 2005. Le Conseil félicite le Comité et son président pour leur

travail ainsi que pour l'exhaustivité du rapport. Il approuve le rapport du Comité et les honoraires du Commissaire aux comptes, soit 115 000 euros.

f) **États financiers vérifiés du FIDA pour 2004**

66. Le Conseil examine les états financiers vérifiés du FIDA au 31 décembre 2004 (document EB 2005/84/R.37) et le rapport du Commissaire aux comptes. Sur la recommandation du Comité d'audit, il convient de transmettre les états vérifiés à la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs pour approbation.

M. Rapport sur la performance du portefeuille d'activités (point 14 de l'ordre du jour)

67. Le Conseil félicite la Direction pour avoir présenté un rapport sensiblement amélioré (document EB 2005/84/R.38) qui tient compte du rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI) et présente, pour la première fois, les résultats du système de gestion des résultats et de l'impact. Ce rapport contribue au processus d'apprentissage, identifie de nouveaux problèmes particulièrement pertinents et renferme une telle quantité d'informations qu'il pourrait parfaitement être mis à profit lors de l'examen des conclusions d'une évaluation.

68. Compte tenu de l'importance du rapport et conscient de son évolution, le Conseil insiste sur la nécessité d'en améliorer encore la présentation et, notamment, d'y faire figurer une section consacrée aux mesures prises pour donner suite aux recommandations figurant dans le rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA, en séparant clairement les conclusions et les recommandations, et en précisant un calendrier pour la mise en œuvre de ces dernières. Il insiste également sur la nécessité de disposer d'un rapport plus détaillé sur le système de gestion des résultats et de l'impact et sur une évaluation des résultats de ce système.

69. Tout en prenant acte de l'amélioration sensible de la performance du portefeuille d'activités, certains Administrateurs estiment que les projets devraient entrer en vigueur plus rapidement, qu'un plus grand nombre d'annulations devraient intervenir dans les délais fixés et que le portefeuille devrait être géré de façon plus stratégique. La nécessité d'élaborer une politique en matière de ciblage et d'accorder la priorité à l'élaboration d'une solide stratégie de gestion des savoirs dans le cadre du nouveau modèle opérationnel a été soulignée.

N. Rapport de situation sur le Programme pilote relatif à la présence du FIDA sur le terrain (point 15 de l'ordre du jour)

70. Le Conseil examine le rapport de situation sur le Programme pilote relatif à la présence sur le terrain (document EB 2005/84/R.39) et prend note du bref rapport présenté par le Président du groupe de travail ad hoc, M. Peter Reid (Royaume-Uni) au sujet de la récente réunion du groupe. Les Administrateurs se félicitent du fait que, les quinze initiatives prévues étant prêtes, six sont désormais opérationnelles: trois en Amérique latine et dans les Caraïbes, deux en Afrique orientale et australe et une dans la région Asie et Pacifique. Ils accueillent avec satisfaction les efforts déployés afin que l'ensemble des initiatives soient opérationnelles au plus tard en juin 2005.

O. Questions diverses (point 16 de l'ordre du jour)

a) **Rapport sur le programme de rencontre et de dialogue organisé en Inde en décembre 2004**

71. Les Administrateurs examinent le rapport sur le programme de rencontre et de dialogue organisé en Inde en décembre 2004 (document EB 2005/84/R.40). Ils accueillent avec satisfaction le rapport et les témoignages extrêmement intéressants de leurs cinq collègues, et félicitent la Direction de cette initiative. Ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de participer à des visites sur le terrain

organisées par le Fonds sont encouragés à le faire, ce type de visite contribuant à une meilleure compréhension des travaux entrepris dans le cadre des programmes et projets du FIDA.

b) **Approbation de la diffusion des documents**

72. Le Conseil d'administration approuve la diffusion, avec les modifications nécessaires, des documents dont il est saisi à cette quatre-vingt-quatrième session, et qui seront ensuite affichés sur le site public web du FIDA.

a

IFAD
INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT
Executive Board – Eighty-Fourth Session
Rome, 18-20 April 2005

**LIST OF PARTICIPANTS AT THE EIGHTY-FOURTH SESSION
OF THE EXECUTIVE BOARD**

**LISTE DES PARTICIPANTS À LA QUATRE-VINGT-QUATRIÈME SESSION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**LISTA DE LOS PARTICIPANTES EN EL 84º PERÍODO DE SESIONES
DE LA JUNTA EJECUTIVA**

Member
Membre
Miembro

Alternate Member
Membre suppléant
Miembro suplente

LIST A

Canada

Charles PARKER
Counsellor (Development)
Alternate Permanent Representative
of Canada to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

France

Alain GUILLOUËT
Ministre Conseiller
Chef de la Mission économique
Ambassade de France
Berne

Germany

Bernd DUNNZLAFF
Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the Federal Republic of Germany
to IFAD
Rome

Italy

Augusto ZODDA
Membre du Service de consultation
et supervision fiscale
Ministère de l'économie et
des finances
Rome

Ireland

John Francis COGAN
Ambassador of Ireland to the
United Nations Agencies for
Food and Agriculture
Rome

Belgium

Philip HEUTS
Conseiller
Coopération internationale
Représentant permanent suppléant
du Royaume de Belgique
auprès du FIDA
Rome

Switzerland

Lothar CAVIEZEL
Ministre
Représentant permanent de la
Confédération suisse
auprès du FIDA
Rome

Austria

Klaus OEHLER
Deputy Director
International Finance
Institutions
Federal Ministry of Finance
Vienna

**Member
Membre
Miembro**

**Alternate Member
Membre suppléant
Miembro suplente**

Japan

Kazumi ENDO
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of Japan to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

Denmark

Kristian HØJERSHOLT
Minister
Deputy Permanent Representative
of the Kingdom of Denmark
to IFAD
Rome

Sweden

Ann UUSTALU
Minister
Permanent Representative
of Sweden to IFAD
Rome

Norway

Margaret SLETTEVOLD
Minister Counsellor
Permanent Representative of the
Kingdom of Norway to IFAD
Rome

United Kingdom

Peter REID
First Secretary (Senior Rural
Livelihoods Adviser)
Alternate Permanent Representative
of the United Kingdom of
Great Britain and Northern Ireland
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

Netherlands

Jeroen T.M.G. STEEGHS
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the Kingdom of The Netherlands
to the United Nations Organizations
for Food and Agriculture
Rome

United States

Liza MORRIS
Deputy Director
Office of Multilateral
Development Banks
Department of Treasury
Washington, D.C.

Australia

**Member
Membre
Miembro**

**Alternate Member
Membre suppléant
Miembro suplente**

LIST B

Kuwait

United Arab Emirates

Majed Ali Ahmed OMRAN AL SHAMSI
Assistant Director
Revenue Department
Ministry of Finance
and Industry
Abu Dhabi

Nigeria

Gabriel LOMBIN
Minister
Permanent Representative of the
Federal Republic of Nigeria
to the United Nations Food
and Agriculture Agencies
Rome

Saudi Arabia

Ahmad Ben Souleiman AL-AQUIL
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of the
Kingdom of Saudi Arabia to FAO
Rome

Indonesia

Memed GUNAWAN
Secretary-General
Department of Agriculture
Jakarta

Venezuela, Bolivarian Republic of

Heidi GONZÁLEZ
Vicepresidente de Inversiones y
Cooperación Internacional
Banco de Desarrollo Económico y
Social de Venezuela
Caracas

Algeria

Larbi BOUMAZA
Directeur d'études
Direction générale du budget
Ministère des finances
Alger

**Member
Membre
Miembro**

**Alternate Member
Membre suppléant
Miembro suplente**

**LIST C
SUB-LIST C1 - Africa**

Cameroon

Médi MOUNGUI
Deuxième Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la République du Cameroun
auprès du FIDA
Roma

Sudan

Mohamed Hassan JUBARA MOHAMED
Director-General
International Cooperation and
Investment Directorate
Ministry of Agriculture and Forestry
Maputo

Egypt

Mariam MOUSSA
Minister Plenipotentiary
for Agricultural Affairs
Deputy Permanent Representative
of the Arab Republic of Egypt
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

Mozambique

Carla Elisa MUCAVI
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Mozambique to
the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

**LIST C
SUB-LIST C2 - Europe, Asia and the Pacific**

India

Govindan NAIR
Minister (Agriculture)
Alternate Permanent Representative
of the Republic of India to the
United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

Republic of Korea

SO Man-ho
Adviser
Ministry of Agriculture
and Forestry
Gyeonggi

ANNEXE I

Pakistan

Mirza Qamar BEG
Ambassador of the Islamic Republic
of Pakistan to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

China

RUI Yuehua
Deputy Director-General
International Department
Ministry of Finance
Beijing

**Member
Membre
Miembro**

**Alternate Member
Membre suppléant
Miembro suplente**

LIST C

SUB-LIST C3 - Latin America and the Caribbean

Brazil

Benvindo BELLUCO
General Coordinator for Policies
with Organizations
Secretariat of International Affairs
Ministry of Planning, Budget and
Management
Brasilia, D.F.

Guatemala

Francisco BONIFAZ RODRIGUEZ
Embajador de la República
de Guatemala ante los Organismos
de las Naciones Unidas
Roma

Mexico

Vladimir HERNÁNDEZ LARA
Consejero
Representante Permanente Alterno
de los Estados Unidos Mexicanos
ante el FIDA
Roma

Argentina

Hilda GABARDINI
Ministra
Representante Permanente Adjunta
de la República Argentina
ante el FIDA
Roma

**LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS À LA QUATRE-VINGT-QUATRIÈME SESSION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 2005/84/R.1	2	Ordre du jour provisoire
EB 2005/84/R.1/Add.1		Calendrier de travail de la session
EB 2005/84/R.2	3	Rapport de l'Évaluation externe indépendante du FIDA
EB 2005/84/R.3	4	Rapport sur la session d'organisation de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA
EB 2005/84/R.4 + C.R.P.1	5	Stratégie du FIDA pour le secteur privé: développement et partenariat
EB 2005/84/R.5	6	Politique du FIDA en matière d'approches sectorielles du développement agricole et rural
EB 2005/84/R.6	7 a)	Rapport du Président du Comité de l'évaluation sur la trente-huitième session du Comité
EB 2005/84/R.7	7 b)	Rapport du Président sur la trente-neuvième session du Comité de l'évaluation
EB 2005/84/R.8	8	Albanie: Exposé des options et stratégies d'intervention pour le pays (COSOP)
EB 2005/84/R.9 + Add.1	9	Ressources disponibles pour engagement
EB 2005/84/R.10	10 a) i)	Tchad: Projet de développement rural du Batha
EB 2005/84/R.11 + Add.1 ¹ + Sup.1	10 a) ii)	Mali: Programme d'investissement et de développement rural dans les régions du Nord Mali
EB 2005/84/R.12 + Add.1 ¹ + Sup.1	10 a) iii)	Sénégal: Projet de promotion de l'entrepreneuriat rural – Phase II
EB 2005/84/R.13 + Add.1 ¹ + Sup.1 ¹	10 b) i)	Bhoutan: Programme de promotion de l'agriculture, de la commercialisation et des entreprises
EB 2005/84/R.14 + Add.1 ¹ + Sup.1 ¹	10 b) ii)	République démocratique populaire lao: Programme d'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales dans les provinces d'Attapeu et de Sayabouri
EB 2005/84/R.15 + Add.1 ¹ + Sup.1 ¹	10 b) iii)	Philippines: Programme de promotion de la microentreprise rurale

ANNEXE II

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 2005/84/R.16 + Add.1 ¹	10 b) iv) a)	Inde: Programme post-tsunami de promotion de moyens de subsistance durables pour les communautés côtières du Tamil Nadu
EB 2005/84/R.17	10 b) iv) b)	Indonésie: Mémoire du Président: Initiative lancée par le FIDA à la suite du tsunami: Modification de la couverture, de la portée, des dispositions relatives à l'exécution et des conditions de prêt pour la phase III du P4K-Pembinaan Peningkatan Pendapatan Petani Kecil (projet générateur de revenus pour les agriculteurs marginaux et les paysans sans terre) (prêt n° 458-ID)
EB 2005/84/R.18 ¹	10 b) iv) c)	Indonésie: Programme de redressement de la province d'Aceh
EB 2005/84/R.19 + Add.1 ¹	10 b) iv) d)	Maldives: Programme post-tsunami de relèvement des pêches et de l'agriculture
EB 2005/84/R.20 + Add.1 ¹	10 b) iv) e)	Sri Lanka: Programme post-tsunami de remise en état et de gestion des ressources dans les zones côtières
EB 2005/84/R.21 + Add.1 ¹	10 b) iv) f)	Sri Lanka: Programme post-tsunami de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance
EB 2005/84/R.23 + Add.1 ¹ + Sup.1 ²	10 c) i)	El Salvador: Projet de développement rural et de modernisation pour la région Est
EB 2005/84/R.24 + Add.1 ¹ + Sup.1 ²	10 c) ii)	Paraguay: Projet d'autonomisation des organisations de ruraux pauvres et d'harmonisation des investissements (<i>Paraguay rural</i>)
EB 2005/84/R.25 + Add.1 ¹ + Sup.1 ¹	10 d) i)	Géorgie: Projet de développement rural
EB 2005/84/R.26 + Sup.1 ¹	10 d) ii)	Yémen: Projet pilote d'infrastructure rurale à assise communautaire pour les hauts plateaux
EB 2005/84/R.27	11 a)	Don au titre du guichet mondial/régional pour la recherche et la formation agricoles menées par un centre international bénéficiant du soutien du GCRAI
EB 2005/84/R.28	11 b)	Dons au titre du guichet mondial/régional destinés à des centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI
EB 2005/84/R.29	11 c)	Dons au titre du guichet mondial/régional (dons) en faveur de la Coalition internationale pour l'accès à la terre pour la deuxième phase du programme visant à renforcer la sécurité d'accès des ruraux pauvres à la terre et aux services d'appui corrélés

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 2005/84/R.30	12	Activités prévues au titre des projets (2005-2006)
EB 2005/84/R.31	13 a)	Rapport sur l'état des contributions à la sixième reconstitution des ressources du FIDA
EB 2005/84/R.32	13 b) i)	Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour 2004
EB 2005/84/R.33	13 b) ii)	Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le premier trimestre de 2005
EB 2005/84/R.34	13 c)	Rapport de situation sur les arriérés au titre du remboursement du principal et du règlement des intérêts et commissions de service
EB 2005/84/R.35	13 d)	Besoins de financement au titre du vingt-sixième tirage sur les contributions des membres en 2005
EB 2005/84/R.36	13 e)	Rapport du Comité d'audit
EB 2005/84/R.37	13 f)	États financiers vérifiés du FIDA au 31 décembre 2004
EB 2005/84/R.38	14	Rapport sur la performance du portefeuille d'activités
EB 2005/84/R.39	15	Rapport de situation sur le programme pilote relatif à la présence du FIDA sur le terrain
EB 2005/84/R.40	16 a)	Rapport sur le programme de rencontre et dialogue organisé en Inde à l'intention des Administrateurs et des fonctionnaires du FIDA
EB 2005/84/INF.1		Arrangements pour la quatre-vingt-quatrième session du Conseil d'administration
EB 2005/84/INF.2		Liste des fonctionnaires du FIDA chargés de la préparation des Exposés des options et stratégies d'intervention par pays ainsi que des propositions de prêts et de dons présentés à la quatre-vingt-quatrième session du Conseil d'administration
EB 2005/84/INF.3		Rapport sur l'exécution du premier cycle du programme de services financiers ruraux en République-Unie de Tanzanie financé au titre du Mécanisme flexible de financement
EB 2005/84/INF.4	10 b) iv)	Rapport de situation sur l'initiative post-tsunami du FIDA
EB 2005/84/INF.5		Document d'information concernant le système d'allocation fondé sur la performance
EB 2005/84/INF.6		Dons au titre des guichets mondial/régional et de pays spécifique approuvés par le Président

ANNEXE II

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 2005/84/INF.7		Liste provisoire des participants à la quatre-vingt quatrième session du Conseil d'administration
EB 2005/84/INF.8		Participation du FIDA à l'initiative sur l'harmonisation et au Forum de haut niveau de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement
EB 2005/84/INF.9		Discours de clôture prononcé par le Président du Fonds international de développement agricole, M. Bâge, à la quatre-vingt-quatrième session du Conseil d'administration
EB 2005/84/INF.10		Résumé des propositions de projets, programmes et dons examinées par le Conseil d'administration

¹ En anglais seulement

² En anglais et en espagnol seulement

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-quatrième session

Rome, 18-20 avril 2005

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport sur l'évaluation externe indépendante du FIDA
4. Rapport sur la septième reconstitution des ressources du FIDA
5. Stratégie du FIDA pour le secteur privé: développement et partenariat
6. Politique du FIDA concernant les approches sectorielles dans le domaine de l'agriculture et du développement rural
7. Rapports du Comité de l'évaluation
8. Exposés des options et stratégies d'intervention par pays: Albanie
9. Ressources disponibles pour engagement
10. Propositions de projets/programmes présentées au Conseil d'administration pour examen
 - a) Afrique de l'Ouest et du Centre
 - i) Tchad: Projet de développement rural du Batha
 - ii) Mali: Programme d'investissement et de développement rural dans les régions du Nord-Mali
 - iii) Sénégal: Projet de promotion de l'entrepreneuriat rural – Phase II
 - b) Asie et Pacifique
 - i) Bhoutan: Programme de promotion de l'agriculture, de la commercialisation et des entreprises

ANNEXE III

- ii) République démocratique populaire lao: Programme d'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales dans les provinces d'Attapeu et de Sayabouri
 - iii) Philippines: Programme de promotion de la microentreprise rurale
 - iv) Rapport de situation sur l'initiative post-tsunami du FIDA
 - a) Inde: Programme post-tsunami de promotion de moyens de subsistance durables pour les communautés côtières du Tamil Nadu
 - b) Indonésie: Mémoire du Président: Initiative lancée par le FIDA à la suite du tsunami: Modification de la couverture, de la portée, des dispositions relatives à l'exécution et des conditions de prêt pour la phase III du P4K-Pembinaan Peningkatan Pendapatan Petani Kecil (projet générateur de revenus pour les agriculteurs marginaux et les paysans sans terre) (prêt n° 458-ID)
 - c) Indonésie: Programme de redressement dans la province d'Aceh
 - d) Maldives: Programme post-tsunami de remise en état des pêches et de l'agriculture
 - e) Sri Lanka: Programme post-tsunami de remise en état et de gestion des ressources dans les zones côtières
 - f) Sri Lanka: Programme post-tsunami de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance
 - c) Amérique latine et Caraïbes
 - i) El Salvador: Projet de développement rural et de modernisation pour la région Est
 - ii) Paraguay: Projet d'autonomisation des organisations de ruraux pauvres et d'harmonisation des investissements (*Paraguay rural*)
 - d) Proche-Orient et Afrique du Nord
 - i) Géorgie: Projet de développement rural
 - ii) Yémen: Projet pilote d'infrastructure rurale à assise communautaire pour les hauts plateaux
11. Propositions de dons présentées au Conseil d'administration pour examen
- Dons au titre du guichet mondial/régional destinés à:
- a) un centre international bénéficiant du soutien du GCRAI
 - b) des centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI
 - c) la Coalition internationale pour l'accès à la terre pour la deuxième phase du programme visant à renforcer la sécurité d'accès des ruraux pauvres à la terre et aux services d'appui corrélés
12. Activités prévues au titre des projets
13. Questions financières
- a) Rapport sur l'état des contributions à la sixième reconstitution des ressources du FIDA
 - b) Portefeuille de placements du FIDA:
 - i) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour 2004
 - ii) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le premier trimestre de 2005
 - c) Rapport de situation sur les arriérés au titre du remboursement du principal et du règlement des intérêts et commissions de service
 - d) Besoins de financement au titre du vingt-sixième tirage sur les contributions des membres en 2005

- e) Rapport du Comité d’audit
 - f) États financiers vérifiés du FIDA pour 2004
14. Rapport sur la performance du portefeuille d’activités
15. Rapport de situation sur le programme pilote relatif à la présence du FIDA sur le terrain
16. Questions diverses
- a) Rapport sur le programme de rencontre et de dialogue organisé en Inde, décembre 2004
 - b) Approbation de la diffusion des documents

